



SDIG

Paris, le 5 Mai 2009

Le Bureau National

LA DCSP est-elle au dessus des instances paritaires souveraines ?



Le 30 avril 2009, le DGPN nous écrivait pour nous annoncer que le projet de circulaire portant application de l'arrête du 09 mars 2009 (*arrêtés individuels d'affectation en Sureté Départementale*) avait été rédigé et qu'il devait faire l'objet d'une dernière consultation auprès des Directions.

ALLIANCE Police Nationale a été surpris d'apprendre par une « rumeur », que la DCSP aurait imposé des modifications sur ce texte !

→ Pour ALLIANCE Police Nationale cette rumeur, si elle était avérée, ne peut être motivée que par la volonté de remettre en question les décisions prises et votées lors du CTPC du 07 avril 2008.

→ Pour ALLIANCE Police Nationale il est inconcevable que ces décisions soient modifiées arbitrairement, sur un claquement de doigts de la DCSP, au mépris des instances paritaires souveraines.

→ ALLIANCE Police Nationale ne peut accepter un tel mépris vis-à-vis des décisions prises au cours des instances paritaires lesquelles garantissent la défense de nos collègues.

De plus, il s'agirait d'un désaveu cinglant des directives du DGPN concernant les arrêtés d'affectation en Sureté Départementale. Cela confirmerait surtout que certains lobbies, opposés à ce texte, font fi des décisions votées en CTPC comme des directives de la DGPN.

Alors, INFO ou INTOX ?

Pour ALLIANCE Police Nationale, il ne peut s'agir que d'une rumeur, dans le cas contraire c'est proprement scandaleux et, en tout état de cause, pour ALLIANCE Police Nationale : c'est définitivement **NON NEGOCIABLE !**

Pour ne pas subir les événements, faites confiance à ALLIANCE Police Nationale